

Résidence LES COURSIVES

**36 Boulevard de Mulhouse
59100 ROUBAIX**

Ligne bus **4** Direction Villeneuve d'Ascq
Arrêt Verdun

Ligne bus **15** – Direction Leers Eglise
Arrêt Square des Près

CONTACT

Tel. : **03 20 80 49 33**

Mme SCHMIDT Magali

Tel. : **06 80 42 57 90**

Mail : **m.schmidt@solihha.fr**

Mlle FOLLET Clémentine

Tel. : **06 07 35 60 73**

Mail : **c.follet@solihha.fr**

Ne pas jeter sur la voie publique - © SOLIHA MN-31987092900068-DDS-RSC-2022-01



Résidence sociale

LES COURSIVES CONTRIBUER À L'INSERTION DES MÉNAGES JUSQU'À L'ACCÈS À UN LOGEMENT AUTONOME

36 Boulevard de Mulhouse - 59100 ROUBAIX

112 Rue Gustave Dubled
59170 Croix
03 20 67 67 30
bonjour.smn@solihha.fr
solihha.fr

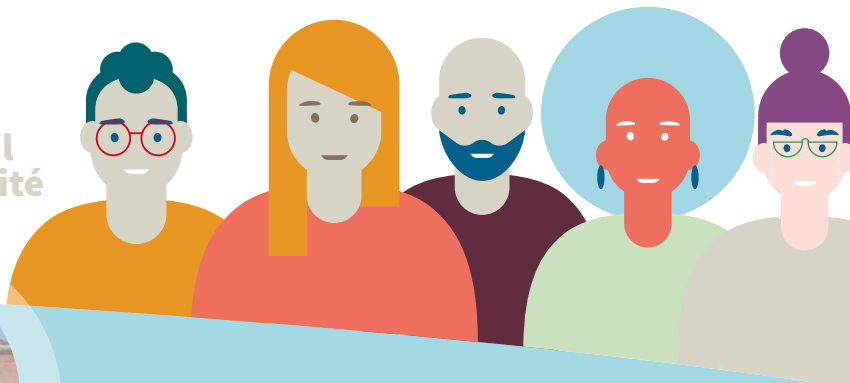


SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
MÉTROPOLE NORD

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
MÉTROPOLE NORD

28
logements
meublés et équipés
du T1 Bis au T3

6 logements
permettant l'accueil
de personnes à mobilité
réduite



ACCUEIL

La Résidence Sociale propose à chacun des résidents un logement privatif pour une durée de 2 ans dont il est pleinement responsable.

Une redevance mensuelle, toutes charges comprises, est fixée en fonction de la typologie du logement.

Des locaux collectifs et espaces extérieurs sont à disposition des résidents. Ils permettent de créer des liens et d'y développer une solidarité au sein de la structure.

Un règlement intérieur vient préciser les règles de vie collective et l'occupation du logement.



PUBLIC ACCUEILLI

La Résidence sociale Les Coursives accueille **des femmes ou hommes, couples avec ou sans enfants (maximum 4 enfants), autonomes, en démarche d'insertion sociale et professionnelle, à jour au niveau administratif.**



ADMISSION

Les personnes sont orientées par leur référent social. Elles rencontrent l'assistante sociale de la structure qui établit la demande d'hébergement et la présente à la commission d'attribution de la résidence (une fois par mois). La commission est composée des membres partenaires : Service Logement, les missions locales, les bailleurs sociaux, CCAS,

L'acceptation du règlement intérieur et des termes du contrat d'occupation sont des conditions nécessaires d'accès à la résidence.



ACCOMPAGNEMENT

Notre équipe assure un accompagnement de proximité lié au logement, à l'insertion professionnelle, en lien avec le référent social du ménage hébergé.

Elle régule par ailleurs la vie collective au sein de la résidence.

Le projet de sortie vers un logement classique est travaillé tout au long de l'hébergement.

Un comité de suivi a lieu tous les trois mois avec les bailleurs et le service logement des villes afin de co-construire cette nouvelle étape de la vie des résidents.